

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

## ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2026 pour l'entrée en :  
Diplôme d'Etat en Santé mention Formations paramédicales: Parcours Ergothérapie

Sur proposition de Jacques LUAUTE Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR); pour  
l'année universitaire 2026/2027 est ainsi composée :

Jury de 1<sup>ère</sup> ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
LIONNARD-RETY SABINE	Enseignant contractuel	UCBL
<b>Membres :</b>		
BODIN JEAN FRANCOIS	Enseignant contractuel	UCBL
FEBVRE MARINE	Enseignant contractuel	UCBL
IBANEZ AMANDINE	Enseignant contractuel	UCBL
TRIOLET LUCE	Enseignant contractuel	UCBL

Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) Jacques LUAUTE est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 14/01/2026

Le Président de l'Université Lyon 1

Bruno LINA

